

Maître d'ouvrage :

CHU de BESANCON

3 Boulevard A. Fleming - 25030 BESANCON CEDEX

Opération :

Création d'une unité de Médicaments de Thérapie Innovante Pôle Pharmacie

Site de l'Hôpital Jean Minjoz

C.C.T.P. Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot N°03 AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE

BET Fluides (Mandataire)	BELLUCCI 4, rue du Gay - 25220 CHALEZEULE Tel : 03.81.88.22.25 - Email : contact@bet-bellucci.com
Architecte	ARCHITECTURE MILANI-BEAUDOIN 24, rue Bersot - 25000 BESANCON Tel : 03.81.83.47.58 - Email : contact@milani-beaudoin.com
Maître d'oeuvre	CHU DE BESANCON 3, boulevard Alexandre Fleming - 25000 BESANCON
Maître d'oeuvre	CEI GILLOT-JEANBOURQUIN 1b, route de Marchaux - 25000 BESANCON Tel : 03.81.80.01.33 - Email : contact@cei-ingenierie.fr
BET Structure	FDI 8, rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON Tel : 03.81.50.99.21 - Email : contact@fdi-bet.fr
BET Acoustique	POIRRIER FREDERIC 49, rue Bersot - 25000 BESANCON Tel : 06.71.99.62.80 - Email : fredericpoirrier@orange.fr

Création d'une unité de Médicaments de Thérapie Innovante Pôle Pharmacie

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES COMMUNES

Lot N°03 AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE

Sommaire

AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE.....	3
1 GENERALITES - AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE.....	3
1 1 Prescription concernant tous les corps d'état	3
1 2 Documents de référence.....	3
1 3 Accessibilité handicapés	3
1 4 Qualité des bois	3
1 5 Section des bois.....	4
1 6 Impression.....	5
1 7 Panneaux de bois	5
1 8 Colles	5
1 9 Peintures	5
1 10 Quincaillerie	5
1 11 Etendue des prestations	6
1 12 Conditions préalables à l'exécution	6
1 13 Exécution des ouvrages.....	6
1 14 Etanchéité à l'air et à l'eau	6
1 15 Echantillons épurés.....	7
1 16 Qualité esthétique des menuiseries.....	7
1 17 Entretien des ouvrages	7
1 18 Etudes d'exécution et participation à la cellule de synthèse.....	8
1 21 Hygiène et sécurité	8
1 22 Nettoyage.....	8
1 23 Note importante.....	8
1 24 Prorata	8
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES - AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE	8
2.1 Travaux préparatoires	8
2.1 1 Tunnel d'isolement de chantier pour préservation des parties existantes.....	8
2.1.2 Bloc-porte chantier 1 vantail 73 x 204 cm ht pour issue de secours	9
2.1.3 Protection et modification d'un bloc-porte DAS 2 vantaux.....	9
2.2 Paillasse sèches	9
2.2 1 de dimensions en plan 90 x 80 cm fixe.....	10
2.2 2 de dimensions en plan 190 x 80 cm sur roulette	10
2.2 3 de dimensions en plan 220 x 80 cm sur roulette	10
2.2 4 de dimensions en plan 285 x 80 cm fixe.....	10
2.3 Meubles de rangement.....	10
2.3 1 Casiers traversants à 4 compartiments - Dimensions hors tout 46 x 42 x 195 cm ht	10
2.4 Bancs	10
2.4 1 Banc de dimensions 0.37 x 1.11 ml - Hauteur 10 cm	11
2.4 2 Banc de dimensions 0.46 x 1.53 ml - Hauteur 10 cm	11

Création d'une unité de Médicaments de Thérapie Innovante Pôle Pharmacie

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES COMMUNES

Lot N°03 AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE

AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE

1 GENERALITES - AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE

1 1 Prescription concernant tous les corps d'état

L'entreprise ne saurait en aucun cas se prévaloir de la non connaissance du Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) qui fait partie des pièces constitutives du marché au même titre et même rang que le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les numéros de référence des articles ont une correspondance absolue entre le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les propositions de prix étant globales et forfaitaires, les entreprises sont invitées à vérifier les quantités portées dans le cadre de D.P.G.F. et éventuellement à y apporter toutes modifications qui s'imposent.

Les entreprises doivent obligatoirement répondre en utilisant le cadre de D.P.G.F., les rebrappes n'étant pas admises, mais compte tenu de l'alinéa précédent, les modifications seront manuscrites.

1 2 Documents de référence

CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES GENERALES

L'application des normes françaises homologuées est contractuelle, elles devront se référer aux normes et DTU en vigueur.

PROCEDES NON COURANTS

Tout procédé dont la mise en oeuvre n'est pas visée par les normes et/ou DTU, procédés dits non courants, doit obligatoirement faire l'objet :

- soit d'un Avis Technique délivré par le CSTB
- soit d'un Document Technique d'Application délivré par le CSTB, pour les produits faisant l'objet d'un marquage CE
- ou encore d'une confirmation d'agrément pour les homologues étrangers de l'Avis Technique ou du Document Technique d'Application

Ces documents doivent être en cours de validité

L'obtention des approbations du Bureau de Contrôle et de la Maîtrise d'Oeuvre, conditionne la mise en oeuvre du procédé
Le dossier technique est donc produit durant la phase de préparation de chantier pour ne pas perturber le planning des travaux

1 3 Accessibilité handicapés

Toutes les portes tiercées seront équipées d'un vantail principal de largeur minimale égale à 90 cm.
L'effort d'ouverture des portes sera inférieur ou égal à 50 N.

Les portes vitrées comporteront un dispositif de marquage à 1 ml (pouvant être constitué par une traverse structurelle) et 1,50 ml (vitrage sablé ou sérigraphié par encre à catalyse de type epoxy).

1 4 Qualité des bois

Le contreplaqué employé pour les ouvrages non apparents ou à peindre sera du contreplaqué OKOUME. Classification commerciale "bon choix".

Les bois employés pour les ouvrages à peindre seront de première qualité. Classification commerciale "bon choix".

Les ouvrages en sapin seront en sapin du Nord.

Les bois tropicaux entrant dans la composition des ouvrages répondront à l'Eco-certification FSC. Les bois non tropicaux entrant dans la composition des ouvrages bénéficieront d'une certification PEFC ou FSC.

Les portes devront avoir le label C.T.B.

Les quincailleries employées seront estampillées des premières grandes marques et de première qualité (label S.N.F.Q.).

Aucune pièce ne sera stockée en plein air, ou exposée aux intempéries mais en endroits abrités et sur platelage.

L'Entrepreneur prévoira tous les calages nécessaires, afin d'éviter les déformations et gauchissements.

Les piqûres noires seront tolérées en contre-parement, à condition de provenir d'insectes coloniaux ne vivant pas sous nos climats et, de ce fait, inoffensifs.

1) Degré hygrométrique

Il est indispensable de mettre en œuvre des bois ayant atteint leur humidité d'équilibre correspondant au milieu où ils ont séjourné.

Le degré d'humidité sera déterminé dans les conditions de la norme N.F. 51.002.

Il est rappelé que le séchage naturel ou artificiel des bois tropicaux doit être fait avec précautions et l'Entrepreneur devra tenir compte des prescriptions du centre technique et forestier tropical.

En particulier, les bois séchés artificiellement devront être stockés à l'air libre et à l'abri pour reprendre la tension hygrométrique ambiante normale.

2) Traitement anti-cryptogamique

Conformément aux prescriptions du D.T.U. n° 36.1 de Juillet 1966, il est précisé que les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons (insectes hylophages ou champignons lignicoles) et plus particulièrement, sur les parties de menuiseries en contact direct avec la maçonnerie.

Il sera prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par injection sous pression (sels métalliques hydrosolubles) soit par trempage à froid (produits en solvants organiques).

Pour ce genre de protection, il est obligatoire d'utiliser les produits présentant au moins l'homologation difficilement délavable (label de qualité C.T.B.F.). Il sera également prévu un traitement anti-bleuissement, par badigeonnage de toute la surface des éléments (face et bois de bout compris) avec produit fongicide présentant au moins l'homologation difficilement délavable (label de qualité C.T.B.F.).

L'Entrepreneur devra soumettre à l'accord du Maître d'œuvre les types de traitement qu'il compte employer.

De plus, toute coordination nécessaire sera établie avec l'Entrepreneur du lot peinture afin d'assurer la compatibilité entre les produits de traitement et les peintures de celui-ci.

L'impression sera précédée d'un dégraissage des bois au trichloréthylène.

1 5

Section des bois

L'Entrepreneur devra prévoir tous renforcements nécessaires lors de son étude de prix.

Il ne pourra se prévaloir par la suite d'une augmentation des sections, pour demander un supplément à son forfait.

Le Maître d'œuvre sera en droit de demander tous renforcements des sections, jugées par lui insuffisantes, pour assurer un ensemble rigide des pièces de menuiseries, et ceci sans que l'Entrepreneur puisse demander dédommagement de ce fait.

1 6 *Impression*

Toutes les menuiseries en bois seront traitées contre les attaques des insectes et des champignons, par un produit organique homologué par le C.T.B.F.

Le traitement sera fait en atelier par l'Entrepreneur du présent lot, en prévoyant un délai minimum de trois semaines avant la remise des menuiseries pour impression à l'Entrepreneur du lot peinture.

L'Entrepreneur du présent lot devra l'impression des assemblages et des éléments de menuiseries qui ne pourraient pas être atteints par la suite par l'Entrepreneur du lot peinture après montage.

Aucun ouvrage ne devra être posé avant impression.

Les ferrures destinées à être peintes recevront, avant pose par le présent lot, une couche d'antirouille agréée par le peintre.

Toutes les autres impressions sont dues par le lot Peinture.

1 7 *Panneaux de bois*

Tous les contreplaqués employés seront conformes à la norme P 53.504.

Les panneaux de bois doivent être:

- de classe 1 (NF) pour les panneaux de particules ;
- de classe A (NF) pour les panneaux de fibres ;
- de classe A (NF) pour le contreplaqué.

Les contreplaqués destinés à un usage extérieur seront obligatoirement de qualité CTB-X extérieur, avec parement en bois exotique.

Les épaisseurs employées seront spécifiées dans la description de chaque ouvrage.

Les panneaux utilisés seront conformes aux prescriptions réglementaires pour ce qui concerne leur classe d'émission de formaldéhyde.

Les panneaux MDF à base de colle synthétique sont proscrits.

Les colles utilisées pour l'assemblage en usine ou sur chantier des différents composants des ouvrages bénéficieront du classement EMICODE EC1.

1 8 *Colles*

Les colles employées seront du type résorcine, celles-ci ayant la propriété de se polymériser et d'être ainsi insensibles à l'humidité et aux agents atmosphériques courants.

Tous les assemblages bois seront collés avec ce type de colle.

1 9 *Peintures*

Toutes les peintures seront en phase aqueuse avec teneur en COV conforme à la Directive 2004/42/CE.

1 10 *Quincaillerie*

Tous les ouvrages de quincaillerie nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot et à leur bon fonctionnement, même s'ils ne sont pas expressément spécifiés dans le présent descriptif, sont à la charge du présent lot.

Les dimensions des diverses pièces de quincaillerie éventuellement définies au présent descriptif ne représentent qu'une proposition minimale faite à l'Entrepreneur.

Celui-ci sera tenu de prévoir, tant dans son prix qu'au moment de l'exécution, tous renforcements des pièces de quincaillerie qu'il jugerait nécessaires.

En conséquence, le Maître d'œuvre sera en droit de faire remplacer toute pièce de quincaillerie jugée trop faible ou inadaptée, et ceci, avant, pendant ou après l'exécution des travaux, et sans que l'Entrepreneur puisse prétendre à un dédommagement.

Tous les ferrages, quincaillerie, pièces de fixation et, en général toutes les pièces métalliques seront protégées de la corrosion (garantie 10 ans).

Les pièces en fer ou en acier recevront un traitement de surface avant peinture comprenant :

- le dégraissage pour toutes les pièces et une couche de peinture anti-rouille,
- la parkérisation pour les pièces encastrées.

La couche de protection finale sera à la charge du lot peinture.

1 11 Etendue des prestations

L'entreprise du présent lot devra la fourniture, le transport et la mise en œuvre de ses ouvrages.

Elle devra assurer leur protection pendant la durée des travaux, leur mise en jeu et leur réglage, et ceci avant et après les travaux de vitrerie et de peinture jusqu'à la livraison du bâtiment, afin de fournir des ensembles fonctionnant parfaitement.

1 12 Conditions préalables à l'exécution

Avant toute mise en fabrication de ses ouvrages, l'Entrepreneur devra soumettre ses plans d'atelier et de chantier avec détails à l'échelle fixée par le Maître d'œuvre pour validation.

1 13 Exécution des ouvrages

Les ouvrages de menuiserie bois seront exécutés suivant les règles de l'art.

Les assemblages, flottages, embrèvements, seront particulièrement soignés.

Les collages seront exécutés par des colles de 1^o qualité, de marques connues, agréées par le C.S.T.B. et correspondant à l'usage fait des éléments.

La quincaillerie sera mise en place avec le plus grand soin, les entailles bien exécutées, ayant juste les dimensions et profondeurs voulues pour recevoir les pièces, sans diminuer la résistance des bois.

La fixation de ces pièces se fera au moyen de vis (éventuellement vis en acier inoxydable ou cadmiées, à tête fraisée).

L'emploi de fausses vis, dites à garnir, est interdit.

Sujétions d'échafaudages à la charge du présent lot.

1 14 Etanchéité à l'air et à l'eau

Celle-ci sera étudiée afin de donner toutes garanties, tant dans le sens vertical que dans le sens horizontal.

1^o) Toutes les menuiseries comporteront des pièces d'appui dont les extrémités seront calfeutrées afin d'éviter l'infiltration des eaux de condensation dans la maçonnerie.

Ces pièces d'appui comporteront une gorge profonde destinée à la récupération des eaux de condensation, ainsi que tous dispositifs pour l'évacuation de ces eaux vers l'extérieur.

Les goulottes d'évacuation seront protégées extérieurement afin d'éviter les entrées directes d'air et le refoulement des eaux vers l'intérieur sous l'action du vent.

2°) L'étanchéité des joints bois maçonnerie sera assurée par interposition des joints plastiques préboudinés de type Buthyle ou Polybutène.

Dans le cas d'emploi de joints en polyuréthane expansé bitumé, ils seront comprimés au 2/3 de leur épaisseur totale.

Les joints doivent apporter toute sécurité supplémentaire aux recouvrements assurant une étanchéité naturelle.

Une super étanchéité conforme aux dernières normes sera assurée par joints néoprène entre ouvrants et dormants et ce, sur la périphérie totale de ces ouvrages.

1 15 Echantillons épurés

Avant tout commencement d'exécution, l'Entrepreneur du présent lot sera tenu de fournir au Maître d'œuvre tous les plans de détails grandeur, indiquant de façon précise tous les profils qu'il se propose de mettre en œuvre, ainsi que les épaisseurs des bois.

Aucune exécution ne sera entreprise avant qu'un accord ne soit intervenu de la part du Maître d'œuvre.

Un châssis prototype avec quincaillerie et habillage sera soumis à l'agrément du Maître d'Ouvrage.

1 16 Qualité esthétique des menuiseries

Les menuiseries devront présenter les qualités esthétiques recherchées par le Maître d'œuvre.

Dans ce but, il sera employé des bois de largeur vue minima, ceux-ci pouvant être par contre "traités en épaisseur".

1 17 Entretien des ouvrages

Après le réglage, la pose et le scellement des menuiseries, l'Entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont positionnés et fixés de façon parfaite.

Les menuiseries seront protégées très soigneusement au cours de leur ajustement et après pose.

Les ouvrages avec éclats, épaufrures ou autres défauts analogues seront refusés.

Après application de la peinture, il vérifiera toutes les quincailleries pour s'assurer du parfait état de fonctionnement, huiler les pièces si nécessaire, et livrer le tout dans un excellent état de fonctionnement.

Pendant un an après la réception, l'Entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages, et devra, chaque fois qu'il sera requis, donner les jeux qui s'avèreraient nécessaires.

Au cas où, au cours des périodes de garantie des défauts apparaîtraient et notamment un gauchissement des portes, huisseries, bâtis, etc. l'Entrepreneur devra, pendant la période de garantie biennale, remédier à ses frais, aux inconvénients signalés, jusqu'à ce que ses ouvrages aient été reconnus par le Maître d'œuvre comme donnant entière satisfaction.

Les travaux occasionnés aux autres corps d'état par les révisions, la remise en état et le remplacement d'ouvrages défectueux, seront à la charge de l'Entrepreneur du présent lot.

1 18 Etudes d'exécution et participation à la cellule de synthèse

Les études d'exécution et la synthèse sont à la charge de la maîtrise d'œuvre. Les prix unitaires de l'entreprise sont réputés intégrer l'ensemble des sujétions et plans PAC associés à la bonne réalisation et mise en œuvre des prestations du marché qui lui est confié. La participation aux travaux de la cellule de synthèse et à toutes les réunions nécessaire aux besoins du chantier sont également intégrés aux prix unitaires.

1 21 Hygiène et sécurité

L'entreprise s'acquittera de toutes les obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que des dispositions spécifiques au chantier définies dans le PGC ; les coûts correspondants seront intégrés dans les prix. Voir CCTC

1 22 Nettoyage

L'entreprise doit le nettoyage et l'évacuation de ses déchets, y compris les frais inhérents au traitement de ses déchets.

1 23 Note importante

L'entrepreneur du présent lot devra contrôler toutes les quantités indiquées dans la D.P.G.F. jointe au dossier de consultation, et éventuellement les ajuster afin de remettre une offre globale et forfaitaire.

1 24 Prorata

Ce référé au CCTC

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES - AGENCEMENT - MENUISERIE INTÉRIEURE

2.1 Travaux préparatoires

2.1 1 Tunnel d'isolement de chantier pour préservation des parties existantes

Fourniture et mise en place d'un tunnel d'isolement entre chantier et zones de bâtiment à préserver, comprenant :

- objectif : condamnation et protection physique entre zone en transformation/construction et zones de bâtiment à préserver
- ossature en chevrons avec système de blocage, avec sujétions de préservation des supports existants conservés
- interposition d'une semelle sous l'ossature pour protection du sol existant conservé
- fixation de la partie horizontale du tunnel contre la paroi existante par une cornière murale
- panneaux de remplissage opaques en panneaux d'agglomérés mélaminé blanc lessivable de dimensions 2500 x 1250 x 10 mm ép. aux 2 faces
- remplissage par isolant acoustique en laine minérale entre chevrons
- sujétions pour l'incorporation de portes
- mise en place d'un polyane étanché et scotché sur l'ensemble de la cloison côté "chantier"
- finition : propre et jointive
- vérification et entretien quotidien
- amenée, mise en place et repli du matériel
- coût d'entretien et de remise en état quotidien
- enlèvement et remise en état des supports en fin de chantier, compris reprise des revêtements de sol, des revêtements muraux et des plafonds dito état existant
- évacuation en décharge des déchets de chantier, y compris toutes sujétions de tri sélectif

Hauteur sous tunnel: 2.70 m

Nota : fixation possible en pied sur l'emprise du sol remplacé uniquement

Le confinement chantier sera repris si nécessaire durant toute la durée du chantier par le présent lot. Les heures et matériaux de reprise d'étanchéité seront facturés au COMPTE PRORATA.

Localisation :

SS1 : Circulation -1 D-G 1.3

2.1.2 Bloc-porte chantier 1 vantail 73 x 204 cm ht pour issue de secours

Fourniture et pose de bloc-porte pare-flamme RE 30 mn comprenant :

- huisserie en bois dur pour cloison jusqu'à 0,12 m ép. ou bâti dormant feuilluré pour épaisseur supérieure
- joint d'étanchéité en feuillure
- 1 vantail à âme pleine prépeint RE 30
- baguettes de calfeutrement toutes sections

Ferrage comprenant :

- pattes ou vis de fixation
- 4 paumelles par vantail
- 1 béquille double
- 1 serrure 1 point avec bouton moleté intérieur (chantier) et cylindre européen côté extérieur (usagers)
- 1 ferme-porte à compas sur vantail battant
- 1 polyane intérieure avec 1 cutter en cas de besoin d'évacuation

Localisation :

SS1 : Circulation -1 D-G 1.3, pour sortie de la zone chantier

2.1.3 Protection et modification d'un bloc-porte DAS 2 vantaux

La prestation comprendra :

- la protection des vantaux par la mise en place d'éléments d'une housse de porte sur le vantail condamné
- la protection des huisseries avec la mise en place de cornières mousse
- la condamnation du vantail donnant sur le côté de circulation réservé au chantier
- la remise en état initial en fin de chantier, avec la prise en charge des tests et contrôles de fonctionnement lié à l'asservissement

Localisation :

SS1 : Blocs-portes de la circulation -1 D-G 1.3

2.2 Paillasses sèches

Fourniture et pose de paillasses sèches, comprenant :

Ossature et habillages :

- ossature et piétement métallique de type inox équipé d'un jeu de roulette pivotante à frein
- plan de travail en résine acrylique avec ajout de minéraux naturel, de type Corian, ou techniquement équivalent, avec dossier 10cm, et retombé de 4cm arase supérieure du plan à 900 mm
- sans habillages latéraux
- vis d'assemblage invisibles
- teintes au choix dans la gamme du fabricant

2.2 1 de dimensions en plan 90 x 80 cm fixe

Localisation :

SS1 : SAS STOCKAGE -1E 1.1

2.2 2 de dimensions en plan 190 x 80 cm sur roulette

Localisation :

SS1 : LABO THERAPIE CELLULAIRE -1F 1.1

2.2 3 de dimensions en plan 220 x 80 cm sur roulette

Localisation :

SS1 : LABO THERAPIE GENIQUE -1D 1.2

2.2 4 de dimensions en plan 285 x 80 cm fixe

Localisation :

SS1 : STOCKAGE -1E 1.1A

2.3 Meubles de rangement

2.3 1 Casiers traversants à 4 compartiments - Dimensions hors tout 46 x 42 x 195 cm ht

Fourniture et pose de meuble de casiers, comprenant :

Composition :

- socle en panneau stratifié d'épaisseur 19 mm, posé sur cloisons (hauteur 19 cm)
- joues latérales en panneau stratifié d'épaisseur 19 mm
- toit en panneau stratifié d'épaisseur 19 mm,
- 3 étagères intermédiaires en panneau mélaminé d'épaisseur 19 mm
- façades avant et arrière à 4 vantaux en panneau stratifié, avec poignées en profilés "L" finition nickelé brossé et dômes de silence, charnières à ouverture 125° des Ets BLUM
- façades sans surépaisseur par rapport aux joues
- ouverture des vantaux en "pousse-lache"

Matériaux et finition :

- structure des casiers en panneaux mélaminé blanc W1000 des Ets EGGER
- façades avant et arrière et joues latérales en panneaux mélaminé blanc W1000 des Ets EGGER
- socle en panneaux mélaminé blanc W1000 des Ets EGGER
- tous les chants plaqués PVC correspondant aux teintes contigües
- éléments de structure intérieurs en mélaminé référence blanc W1000 des Ets EGGER
- classement au feu requis pour le mobilier : D-s2,d0

Dimensions des casiers :

- dimensions hors tout : 46 x 42 x 195 cm ht
- 3 compartiments de 46 x 42 x 36 cm ht
- 1 compartiment bas de 46 x 42 x 70 cm ht

Localisation :

SS1 : Entre SAS D'ENTRÉE et SAS DE SORTIE (x2)

2.4 Bancs

Fourniture et pose de bancs réalisés sur mesure suivant plans Architecte et comprenant :

- ossature support en acier inoxydable avec patins antidérapants ;
- fixation aux murs par système démontable avec vis inviolables ;
- assise en plastique antidérapant avec dispositif d'assemblage invisible mais permettant le démontage éventuel du banc ;
- y compris tous profils de finition et de calfeutrement contre murs.

2.4 1 Banc de dimensions 0.37 x 1.11 ml - Hauteur 10 cm

Localisation :

SS1 : SAS D'ENTRÉE -1F 1.2C

2.4 2 Banc de dimensions 0.46 x 1.53 ml - Hauteur 10 cm

Localisation :

SS1 : SAS D'ENTRÉE -1D 1.1A